

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 11 octobre 2022**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20221011-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 14

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 1

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Patricia Dumas, Fabien Plasson, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s : Etienne Careil donne procuration à Christophe Martin

Date de convocation : 05 octobre 2022

Secrétaire de séance : Marie-Christine Chaprier

**OBJET : Validation du devis de maîtrise d'œuvre pour la chaufferie de la salle des fêtes**

Pour le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes, le bureau d'études CaeliConseil nous propose un devis de 7 100,00 € HT, soit 8 520,00 € TTC.

La commune a déjà fait une demande de subvention (PEUPLIER) pour cette maîtrise d'œuvre qui sera d'environ 50 %.

Ce cabinet a déjà fait l'étude thermique de la salle des fêtes.

Le cabinet nous accompagnera pour le lancement de l'appel d'offres, le choix des chaudières et la réception des ouvrages.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE le de vis pour un montant de 7 100,00 € HT

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022.

La maire  
Céline Elie



la secrétaire de séance  
Marie-Christine Chaprier